

Avis de résultat suite à un concours

ANNEXE J5

CHAPITRES DU SIMAP.CH (les rubriques portant un astérisque * doivent être remplies sur le simap.ch)	TEXTES STANDARDISÉS FRIBOURG	TEXTES STANDARDISÉS GENEVE	TEXTES STANDARDISÉS JURA	TEXTES STANDARDISÉS NEUCHÂTEL	TEXTES STANDARDISÉS VALAIS	TEXTES STANDARDISÉS VAUD	REMARQUES
0.1 Référence de votre dossier *							Repris automatiquement de l'avis de concours.
0.2 Mode de procédure choisi *							
0.3 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux *							
0.4 Date de publication souhaitée Simap *							
1 Pouvoir adjudicateur							
1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur							
1.2 Genre de pouvoir adjudicateur							Repris automatiquement du profil.
2 Objet du concours							
2.1 Titre du projet du concours *							Repris automatiquement de l'avis de concours.
2.2 Vocabulaire commun des marchés publics							Repris automatiquement de l'avis de concours.
3 Résultats du concours							
3.1 Critères d'adjudication *							"Selon programme du concours" ou alors "Pas d'indication".
3.2 Nom et adresse des participants primés							Il est recommandé d'indiquer le nom et le rang des participants primés.
3.3 Recommandations du jury *	Le Jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre le développement du projet avec le lauréat du concours en suivant les recommandations émises.	Le Jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre le développement du projet avec le lauréat du concours en suivant les recommandations émises.	Le Jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre le développement du projet avec le lauréat du concours en suivant les recommandations émises.	Le Jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre le développement du projet avec le lauréat du concours en suivant les recommandations émises.	Le Jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre le développement du projet avec le lauréat du concours en suivant les recommandations émises.	Le Jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre le développement du projet avec le lauréat du concours en suivant les recommandations émises.	
4 Autres informations							
4.1 Appel d'offres							Il est recommandé de ne pas compléter cette rubrique.
4.2 Nom des membres et des suppléants du jury et des éventuels experts							
4.3 Nombre de participants qui ont soumis un projet							
4.4 Autres indications	La publication plus détaillée peut être consultée sur le site internet simap.ch						L'adjudicateur peut donner ici toute autre information qu'il n'a pas pu intégrer dans d'autres points de l'avis et qu'il juge indispensable, notamment la date, l'heure et le lieu de l'exposition publique.
4.5 Indication des voies de recours	Le présent avis de résultat ne représente pas une décision d'adjudication et n'est pas sujet à recours.	Le présent avis de résultat ne représente pas une décision d'adjudication et n'est pas sujet à recours.	Le présent avis de résultat ne représente pas une décision d'adjudication et n'est pas sujet à recours.	Le présent avis de résultat ne représente pas une décision d'adjudication et n'est pas sujet à recours.	Le présent avis de résultat ne représente pas une décision d'adjudication et n'est pas sujet à recours.	Le présent avis de résultat ne représente pas une décision d'adjudication et n'est pas sujet à recours.	Cet avis ne représente pas la décision d'adjudication. Le résultat du concours doit faire l'objet par la suite d'une décision d'adjudication de gré à gré négociable avec le lauréat du concours en vertu de la clause d'exception relative aux concours et elle doit être publiée séparément avec l'annexe J6. [cf. art. 21, al. 2, let. i AIMP 2019]